Carte de biodiversité 2014 Commune de Condes

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne: http://www.sigogne.org/ ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000

L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Zonages environnementaux hors Natura 2000

ZNIEFF: zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par une ZNIEFF de type 1 « Les Quarts et Très les Rochers ». Aucune règlementation particulière ne s'applique sur ce secteur.

APPB: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Le site appelé « Bois de Fingeon » est concerné par l'APPB « Corniches calcaires du département du Jura », qui a pour objectif de préserver la quiétude des oiseaux rupestres nicheurs, Faucon pèlerin en particulier. Les modalités sont décrites dans l'arrêté.

Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne 16, place de la Mairie 39320 Saint Julien natura2000.ccpm@orange.fr www.petitemontagne.fr 09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le CBNFC-ORI: Conservatoire Botanique National de Franche-Comté Observatoire régional des Invertébrés => plantes et invertébrés;
- La LPO Franche-Comté: Ligue pour la Protection des Oiseaux => vertébrés;
- La **CPEPESC**: Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris**;
- Le CEN Franche-Comté: Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites;
- L'ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => poissons et écrevisses;
- L'ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => mammifères.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont représentés sur la carte avec une coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

Pelouses sèches calcicoles

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.

L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillement permettent de maintenir leur état de conservation. La pelouse sèche des Quarts est décrite dans la partie « sites les plus remarquable ».

Habitats humides

Ces milieux ont de multiples intérêts: écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment du fait du drainage et de l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration font donc partie des priorités environnementales.

Les milieux aquatiques du lac de Coiselet sont des habitats naturels d'intérêt communautaire rares à l'échelle européenne et dans le site Natura 2000 et sont à préserver des rejets domestiques et agricoles. Un secteur de prairie humide à Molinie, sans gestion agricole, fait également partie des milieux intéressants à préserver sur la commune.

Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses, mais la forêt sur la commune a de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.

Milieux rocheux

Les milieux rocheux (falaises, éboulis) n'ont pas été cartographiés. Il est possible que ces milieux, notamment les falaises de Condes, abritent des groupements végétaux rares à l'échelle européenne. Leur intérêt pour les oiseaux rupestres est avéré.

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de

population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR): espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger (EN): espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

Vulnérable (VU): espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

Quasi-menacée (NT): espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

Préoccupation mineure (LC): espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD): espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont classées en quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement et qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

La Verge d'Or géante est présente sur la commune. Pour limiter son extension, une fiche de gestion de l'espèce est jointe à cette note.

D'autres espèces de plantes invasives sont probablement présentes sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

Faune invasive

L'Écrevisse américaine (Orconectes limosus) est présente sur le lac de Coiselet. L'Écrevisse signal (Pacifastacus leniusculus), est une autre écrevisse d'origine américaine qui peuple désormais les cours d'eau de Petite Montagne. Cette espèce invasive constitue une menace importante pour les populations autochtones d'Écrevisse à pied blanc dont les populations sont en fort déclin.

Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.
- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux cidessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.
- pour les mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.

Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations

(nr): espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence sur la commune

Directives

HHF « Habitats-Faune-Flore »

DH2: listé dans l'annexe 2

DH4: listé dans l'annexe 4

DH5: listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »

DO1 : listé dans l'annexe 1

Protection

PN: Protection Nationale

PNP: Protection Nationale Partielle

PR: Protection Régionale

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces

indiquées pour les nicheurs uniquement)

CR: espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN: espèce menacée, en danger
VU: espèce menacée, vulnérable
NT: espèce quasi-menacée
DD: menace non déterminée

Oiseaux uniquement:

Migrateur

M: oiseau migrateur

Nicheur

N: oiseau nicheur

NP: oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014 Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée					
		Inse	ctes	de milieux secs	23 23				
Papillons									
Laineuse du prunellier	DH2	PN		Potentiellement présente dans les secteurs où le prune abondants	ellier et l'aubépine son				
				Coléoptères					
Lucane cerf-volant	DH2			Habitats forestiers présentant des souches et des vieux dépérissant. Importance des souches et bois mort sur p					
			R	eptiles	\$				
Couleuvre d'Esculape	DH4	PN		Espèce localisée. Milieux rocailleux chauds souvent trè	s buissonneux				
Couleuvre vipérine		PN	VU	Cours d'eau avec habitats terrestres bien exposés (pierres, tas de bois). Espèce sensible aux modifications anthropiques (travaux en bord de cour d'eau)					
Lézard des murailles	DH4	PN		Commun, généraliste	H. Fr-17". A				
Lézard vert occidental	DH4	PN		Commun, en particulier dans les pelouses calcicoles rocailleuses et buissonneuses					
			Chau	ives-souris	\$				
Pipistrelle commune (nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti					
Sérotine commune(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti					
Sérotine de Nilsson(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et m	nilieux forestiers				
		Au	utres	mammifères	Non représenté				
Chamois (nr)	DH5			Population en expansion soumise à plan de chasse. Mil	ieux forestiers				
Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers appréciée					
Martre (nr)	DH5		Présente, état de conservation probablement bon. Milieux fore		ieux forestiers				
Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne					

Nom commun de l'espèce	Milieux	Milieux				
	Espèces animales invasives	Non représenté				
Écrevisse américaine	Présente sur le lac de Coiselet					
Écrevisse signal	Présente sur plusieurs cours d'eau du bassin versant de la Valouse					
Ragondin	Cours d'eau et milieux annexes					
Rat musqué	Cours d'eau et milieux annexes					

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014 Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

	Nom commun de l'espèce Dir. HFF Protection Liste rouge				Milieux, gestion adaptée			
Plantes de milieux ouverts à semi-ouverts à tendance sèche								
	Aster amelle		PN	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes. Embroussaillement à maintenir			
	Ophrys abeille		PR NT Pelouses sèches semi-ouvertes					

	Nom commun de l'espèce	Milieux, gestion adaptée							
		Plantes invasives							
	Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des chemins. La fauche ou l'arrachage de la plante est obligatoire.							
全加	Élodée à feuilles étroites	Présente sur l'Ain (plans d'eau et lônes)							
	Élodée du Canada	Présente sur l'Ain (plans d'eau et lônes)							
	Solidage (ou Verge d'or) géant	/erge d'or) Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées							



Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014 Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migra Nich	ateur/ neur	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée	
		Oise	eaux	de	milie	eux ouverts	
Alouette des champs (nr)			М	N		Milieux agricoles très ouverts. Niche au sol donc pratiques agricoles	sensible aux
Alouette lulu	DO1	PN	M	N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation arbres isolés, à gestion agricole extensive	n rase avec buissons et
Bécasse des bois (nr)			M	N		Massifs forestiers et les réseaux bocagers en jou les prairies la nuit	ırnée, se nourrit dans
Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	M	N		Forêts claires, clairières intra forestières et lisière chauds et secs ou humides. Conserver les arbres	
Busard des roseaux (nr)	DO1	PN	М			Milieux ouverts (cultures, prairies, zones humide	es) en migration
Busard Saint-Martin (nr)	DO1	PN	М			Milieux ouverts (cultures et prairies), préférence zones humides, parfois parcelles en régénératio	-
Cigogne noire (nr)	DO1	PN	М			Haltes migratoires observées dans des milieux o bords de cours d'eau	uverts, humides,
Circaète Jean-le-Blanc	DO1	PN	M	N	CR	Espèce à grand territoire qui dépend d'un réseat (pelouses sèches et prairies maigres à herbe ras nidification forestiers. Conserver les arbres port le réseau de pelouses sèches favorables à l'espè	e) et de sites de eurs de nid, maintenir
Engoulevent d'Europe	DO1	PN	M	N	VU	Pelouses sèches enfrichées assez fermées mais clairières herbacées rases et des affleurements r	
Hirondelle de fenêtre (nr)		PN	M	N		Nids sous les toits des maisons	
Hirondelle rustique (nr)		PN	M	N		Nid à l'intérieur des constructions, dont les ouve conserver	ertures sont à
Hypolaïs polyglotte (nr)		PN	M	N		Milieux buissonneux (saulaies, pelouses enfriche	ées, haies)
Martinet noir (nr)		PN	M	N		Niche dans les fissures et cavités des construction	ons
Milan noir (nr)	DO1	PN	М	N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des mil prédilection pour les bords de rivières et plans d arbres porteurs de nid	
Milan royal	DO1	PN	М	N	EN	Niche en forêt de pente ou en lisière et chasse d pâturées ou fauchées. Espèce sensible aux emp anticoagulants. Conserver les arbres porteurs de	oisonnements par les
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	М	N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bo basses. Favorisée par une strate herbacée rase e nombreux perchoirs (piquets de clôture, buisson	et la présence de
Rougequeue à front blanc (nr)		PN	М	N		Périphérie des villages avec vergers, haies et arb	ores isolés
Tarier des prés (nr)		PN	M			Milieux ouverts (prairies, labours, friches) en mi	gration
Tarier pâtre (nr)		PN	М	N		Prairies et pelouses pâturées bordées de haies b de buissons	passes ou ponctuées

Nom commun de l'espèce Dir. Oiseaux Protection Migrateur/ Liste Nicheur rouge Milieux, gestion adaptée Oiseaux de milieux forestiers Pouillot de Bonelli (nr) PN M N Milieux boisés secs et thermophiles (chênaies, pinèdes, landes et

coteaux secs...)

Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid.

Oiseaux de milieux rupestres



						and the control of t
Faucon pèlerin	DO1	PN		N	VU	Milieux favorables : falaises et corniches. Secteurs en APPB au vue de la sensibilité de l'espèce au dérangement
Grand-duc d'Europe	DO1	PN		N	VU	Milieu rupestre, seul site de nidification connue en Petite Montagne
Hirondelle de rochers (nr)		PN	M	N		Falaises potentiellement favorable à sa nidification
Martinet à ventre blanc (nr)		PN	М	NP		Falaises potentiellement favorable à sa nidification

Oiseaux de milieux humides



Balbuzard pêcheur (nr)	DO1	PN	M			Plans d'eau même forestiers et les vallées alluviales en migration
Eider à duvet			M	N	CR	Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Foulque macroule (nr)			M	NP		Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Fuligule milouin			M			Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Fuligule morillon			M			Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Grande aigrette (nr)	DO1	PN	M			Prairies humides et inondables et berges des plans d'eau
Grèbe castagneux		PN	M	NP		Lac de Coiselet, assurer la tranquillité sur et autour du lac
Harle bièvre (nr)		PN	M	N	NT	Nids installés principalement en falaise, mais peut aussi occuper des cavités dans des arbres
Héron cendré (nr)		PN	M	NP		Forêts proches des cours d'eau/plans d'eau et forêts alluviales. Se nourrit dans les rivières, plans d'eau et prairies
Hirondelle de rivages		PN	M	N	NT	Niche dans les berges érodées sableuses des cours d'eau, ou à défaut dans des carrières et sablières présentant des « falaises » sableuse
Locustelle tachetée (nr)		PN	M	N		Milieux humides comme les saulaies ou roselières mais aussi milieux secs broussailleux
Martin pêcheur d'Europe (nr)	DO1	PN	М	NP		Niche dans les berges érodées des rivières et ruisseaux. Préserver la qualité morphologique des cours d'eau, la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles pour son alimentation
Râle d'eau (nr)			M	NP	DD	Connu en période de reproduction sur les quelques zones humides favorables du site
Rousserolle effarvatte (nr)		PN	M	N		Milieux buissonneux et hautes herbes, roselières ou bord d'un plan d'eau

Sites remarquables de la commune

Les Quarts

La pelouse sèche des Quarts est un habitat d'intérêt communautaire qui abrite des espèces rares et menacées de milieux secs: la Bacchante - papillon des lisières, l'Aster amelle, l'Ophrys abeille et l'Engoulevent d'Europe - oiseau qui niche au sol sur des milieux semi-ouverts avec des pierres affleurantes. Ces milieux sont aussi des sources d'approvisionnement en serpent pour le Circaète Jean-le-Blanc, rapace très rare en Franche-Comté. Pour maintenir cette biodiversité, il convient de conserver l'ouverture du milieu, en évitant une pression de pâturage trop importante.

Lac de Coiselet

Le lac de barrage de Coiselet est un site d'hivernage remarquable pour les oiseaux d'eau. Les espèces migratrices présentes régulièrement sont les Fuligules milouin et morillon, l'Eider à duvet, le Goéland leucophé, le Grèbe castagneux, le Foulque macroule et le Harle bièvre. Un faible marnage et le maintien des roselières et arbustes en bord de lac sont nécessaires à leur préservation. Les annexes à la rivière d'Ain (lônes) sont également des secteurs intéressants pour ces espèces.



Pelouse sèche des Quarts



Circaète Jean-Le-Blanc



Pelouse à orchidées



Lézard vert



Engoulevent d'Europe









Réalisé en partenariat avec :



